


République Française		COMMUNE DE SOLUTRE-POUILLY
Département de Saône et Loire		Extrait du Registre des arrêtés du Maire de la commune de SOLUTRE-POUILLY
Arrondissement de Mâcon		
OBJET :	Arrêté de voirie FIBRE RESEAUX NORD – Remplacement d'un poteau télécom lieu-dit Beauregard à SOLUTRE-POUILLY.	

Nous, Maire de Solutré-Pouilly,

- Vu la demande d'autorisation de travaux transmise le 17 Septembre 2024 par FIBRE RESEAUX NORD, 1 Rue LAGORSSE, 77300 FONTAINEBLEAU, représentée par Monsieur Gouider Tarek, pour des travaux de remplacement de poteau télécom, lieu-dit « Beauregard », voie communale n° 2 à SOLUTRE-POUILLY, en direction de FUISSE.

- Vu le Code des Communes,
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu que pour la bonne exécution des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation

### ARRETONS

#### ARTICLE 1 : Autorisation.

Le bénéficiaire est autorisé à exécuter les travaux décrits ci-dessus à compter du 26 Septembre 2024 pour une durée de 20 jours calendaires.

#### ARTICLE 2 : Circulation.

En raison de l'empiètement sur la chaussée, la vitesse sera limitée à 30 Km/heure.

#### ARTICLE 3 : Stationnement.

Le stationnement sera interdit pendant toute la durée des travaux sur la zone des travaux.

#### ARTICLE 4 : redevance d'occupation du domaine public.

Par délibération du 3 novembre 2009, la municipalité a fixé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 une redevance d'occupation du domaine public de 20€ par mois à compter du 4<sup>ème</sup> mois d'occupation du domaine public (pour échafaudage, clôture de chantier, dépôt de matériaux, bois, engins de chantier, matériels de chantier...). La première demande jusqu'à concurrence de 3 mois est gratuite. Le règlement de cette participation se fera par l'émission d'un titre de recette établi au nom du demandeur.

#### ARTICLE 5 : Sécurité et signalisation de chantier

Les panneaux de circulation réglementaires seront installés par l'entreprise chargée d'exécuter les travaux pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie et publié dans les conditions habituelles.

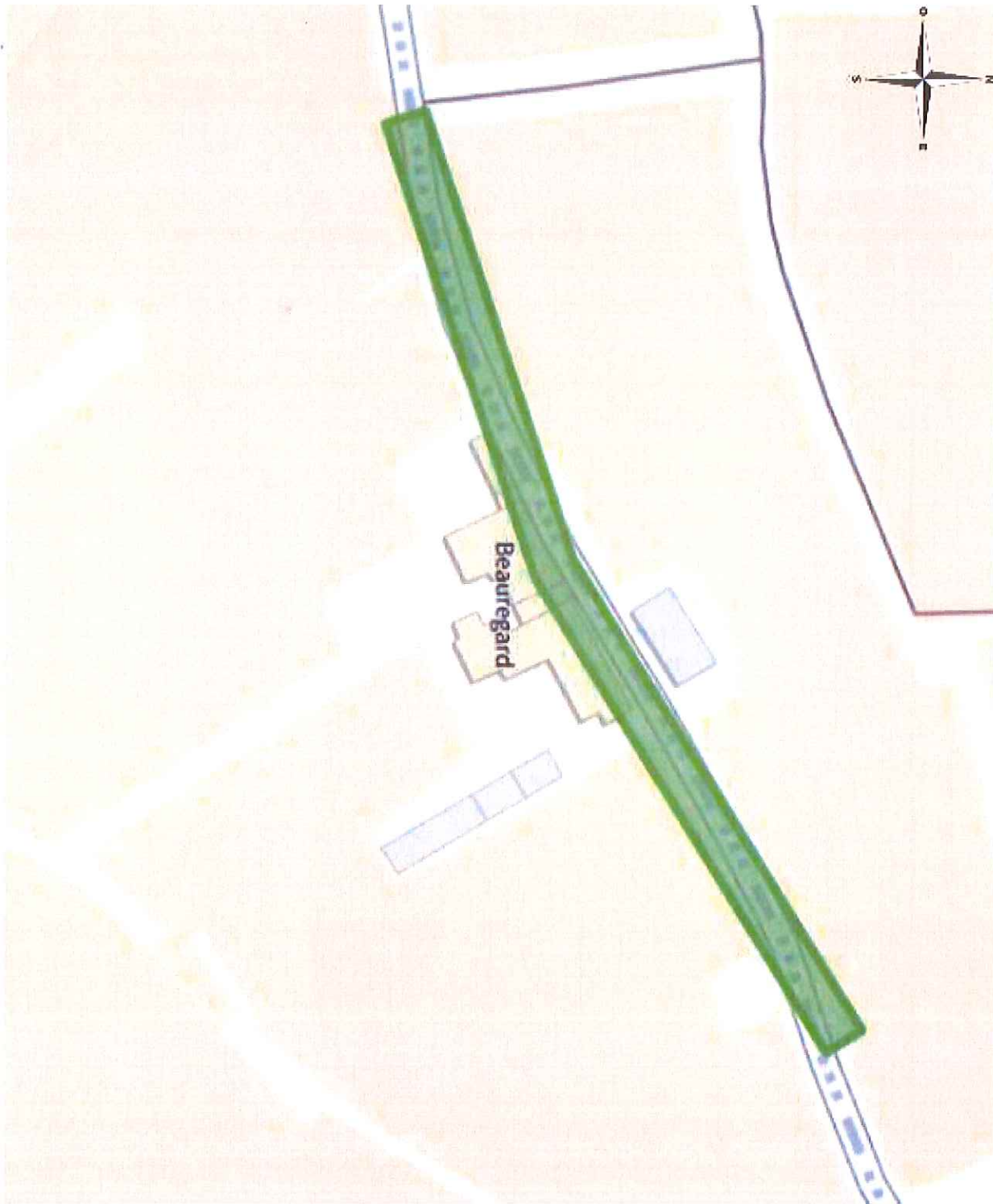
Fait à SOLUTRE-POUILLY

Le 24 Septembre 2024

Pour le Maire,

L'Adjoint : Bernard LAPIERRE



Coordonnées : <gml:Polygon srsName="EPSG:4171"><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimension="2">4.750315 46.289849 4.751699 46.290442 4.751754 46.290466 4.751822 46.29039 4.75037 46.289768 4.75037 46.289767 4.749046 46.289461 4.748984 46.289447 4.748943 46.289532 4.750315 46.289849</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon>